



QUALIFICATION ASSISTANT CLUB

2018/2019

A l'attention des Présidents, des Enseignants et des postulants
à la Qualification Fédérale « Assistant Club »

Premier niveau dans le parcours de formation des enseignants de la Fédération Française de Judo, la qualification « **Assistant Club** », permet à son titulaire d'**assister** (*il ne peut intervenir seul*) avec une réelle efficacité pédagogique un enseignant diplômé (DEJEPS, BEES, BPJEPS, CQP ou CFEB) dans ses cours, mais également dans l'accompagnement et l'encadrement des animations et compétitions.

Tous, au sein du club, trouvent un intérêt à cette formation :

- ☞ L'Assistant Club, qui se découvre une motivation supplémentaire dans la pratique, s'investit dans la vie de l'association et expérimente une fonction (enseignant) qui peut susciter une vocation !
- ☞ L'enseignant, qui bénéficie d'une aide appréciable, tout particulièrement avec les plus jeunes.
- ☞ Les élèves qui profitent d'une attention plus grande, d'un soutien efficace dans leurs apprentissages.

Exigences préalables à l'entrée en formation

- ☞ Etre présenté(e) par le Président et le Professeur du club au sein duquel le candidat est licencié
- ☞ Etre au minimum cadet/cadette, au moins Ceinture Marron.

Parcours de formation

L'Institut Régional de Formation et d'Entraînement Judo, Jujitsu de la Ligue des Pays de la Loire confie cette formation par délégation aux départements. Le stagiaire devra réaliser, au cours de la saison :

- ☞ au sein de son club, 50 heures de stage pédagogique entre octobre 2018 et mai 2019,
- ☞ lors des manifestations départementales, 30h de séquences pratiques et théoriques, dont :
 - ✓ Deux journées de formation proposées entre octobre 2018 et avril 2019
 - ✓ La participation à des stages départementaux (Kata, Jujitsu...)

Déplacements et restauration restent à la charge du stagiaire ou à celle du club.

Evaluation

Un livret de formation valable deux ans attestera des différentes sessions suivies et devra être présenté lors de l'évaluation finale, qui comprendra :

- ☞ une démonstration technique,
- ☞ la présentation du Nage No Kata (3 séries),
- ☞ la présentation d'une partie d'une séquence pédagogique,
- ☞ la présentation orale d'un projet à partir d'un support écrit.

Coût de la formation

100 €, correspondant aux frais pédagogiques, vous seront demandés. Il est possible d'en limiter le coût en utilisant le « EPass engagement citoyen » de 60 €, accessible à tous les lycéens, apprentis en CFA, ou jeunes âgés de 15 à 19 ans révolus non scolarisés dans l'un de ces établissements (salariés, étudiants, collégiens, en recherche d'emploi, etc...).

Si des licenciés de votre association sont intéressés par cette proposition, n'hésitez pas à les inscrire en retournant, avant le **10 octobre 2018**, le coupon d'inscription ci-joint accompagné du règlement à votre Comité Départemental.

Le CTR, Coordonnateur des Formations,
Frank VUILLEMINÉY

La Responsable de la Commission Formations
Lucie RINCK